



Regroupement familial besoin d'aide svp

Par **Julia7878**, le **12/07/2017** à **09:39**

Bonjour à tous je viens ici vous poser mon sérieux problème voilà il ya 3ans j'avais voulu faire venir mes 2 enfnts par regroupement familial mais le père de l'un n'a pas voulu que je fasse venir l'enfant j'ai laissé tomber et je me suis occupée de l'autre car son père etait décédé et le regroupement s'est très bien passé mais entre temps je suis devenue Française. Ma question est la suivante est ce possible de faire un autre regroupement familial pour l'enfant resté malgré que je sois déjà naturalisé Française? J'ai peur de lancer un dossier qui sera peut être rejeté merci de votre attention bonne journée à tous

Par **amajuris**, le **12/07/2017** à **09:53**

bonjour, la procédure de regroupement familial s'applique à l'étranger qui veut faire venir sa famille (conjoint et enfants), comme vous êtes française, cette procédure ne peut plus s'appliquer à votre situation. mais française ou pas, si le père de l'enfant refuse qu'il vienne en france, je ne vois pas comment vous pourriez passer outre le refus du père. nce n'est pas un problème de nationalité mais d'obtenir l'accord du père. salutations

Par **Julia7878**, le **13/07/2017** à **10:32**

Bonjour à vous et merci pour votre réponse j'avais juste oublié de mentionner que le père a changé d'avis et a donné son accord de laisser partir l'enfant mais vu que entre je suis naturalisée française est ce possible de refaire le regroupement familial pour celle qui est restée? merci bonne journée